

République Française
Département Loire-Atlantique
Marsac-sur-Don

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	16

L'an 2021, le 29 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2021.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, DELORME Julie, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, MM : COUROUSSÉ Gilles, LE CALOCH Christian, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 4
Abstention : 2

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GELLÉ Bérangère à Mme BOURDEAU Odile, TEMPLE Aurélie à M. POUPARD Dominique, WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, M. JACQMIN Philippe à M. LE CALOCH Christian

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
Le : 04/05/2021
Et
Publication ou
notification du :

Absent(s) : M. NAËL Benoît

A été nommée secrétaire : Mme FIOT Nathalie

2021_032 – Électrification : travaux de raccordement électrique - Participation communale

Monsieur le Maire donne la parole à M. Poupard, 1^{er} Adjoint en charge de l'urbanisme, qui rappelle à l'assemblée que dans le cadre des instructions des dossiers d'urbanisme, le conseil municipal doit se prononcer sur la prise en charge financière de la quote-part des dépenses incombant à la commune pour l'extension du réseau pour la desserte en énergie électrique de parcelles constructibles.

Dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire n° PC.044.091.20.C1020, le Syndicat d'Énergie de Loire-Atlantique (SYDELA) a attiré l'attention sur l'absence de desserte en énergie électrique basse tension (BT) de la parcelle concernée par le projet, cadastrée ZW 25, ZW 26, ZW 67 et ZW 68. Le SYDELA a renvoyé un dossier de projet d'extension du réseau de distribution d'électricité jusqu'en limite des parcelles considérées pour un montant de participation communale de 10 254,10€ HT (sur 17 090,17€ HT de travaux).

Monsieur Poupard précise que ce raccordement étant supérieur à 100 mètres, la loi SRU impose à la commune de prendre en charge les frais de raccordement. Toutefois, vu le courrier en date du 19 mars 2021 rédigé par les pétitionnaires, il est proposé de signer une convention avec les pétitionnaires afin de prendre en compte leur souhait d'assumer cette charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le projet estimatif établi par le SYDELA pour l'extension de réseau de distribution d'électricité au 6 rue du pré rocher dans le cadre du dépôt de permis de construire N°PC.044.091.20.C1020 ;
- D'AUTORISER M. le maire à signer la convention annexée avec les pétitionnaires ;
- DECIDER de financer intégralement dans un premier temps la participation communale, soit 10 254,10 € HT;
- D'AUTORISER M. le maire à émettre, dans un second temps, un titre de recettes correspondant à cette dépense auprès des pétitionnaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/05/2021



Le Maire



Hervé De TROGOFF